

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DE LA COMMUNE DE
MONTAGNAC-MONTPEZAT**

SEANCE DU 26 AVRIL 2017

L'an **deux mille dix-sept** et le **vingt-six** du mois **d'avril à 16 h 30,**

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTAGNAC-MONTPEZAT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur François GRECO, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **19 avril 2017.**

Date d'affichage : **20 avril 2017.**

Etaient présents : Mme Martine GRECO –

MM. Armel AÏTA - Francis GRAÖ – Antoine PES – Serge VASELLI –

Etaient absents : MM. Bernard BATIFOULIER – Denis MALOSSANE - Lionel VOGEL -

Absent représenté :

M. Henri COSENZA, donne pouvoir à M. François GRECO -

Secrétaire de séance : M. Francis GRAÖ –

DELIBERATION N° 2017/24 Pour : 07 Contre : 00 Abstention : 00

**OBJET : REFECTION INTERIEURE ET EXTERIEURE DE L'EGLISE SAINT PIERRE :
DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'en ce qui concerne le projet de rénovation de l'église Saint Pierre à Montagnac – Montpezat, il convient de procéder à des travaux à l'intérieur et à l'extérieur de l'église, consistant à :

- la réfection des enduits sous toiture et sur les murs,
- la dépose et à la repose d'un carrelage en terre cuite,
- la réfection de l'enduit extérieur de la façade d'entrée,
- la réfection de la toiture.

Il ajoute que pour financer ce programme de travaux, la commune peut solliciter l'aide de la région par l'intermédiaire d'une subvention au titre du Fonds Régional Aménagement du Territoire (FRAT).

Monsieur le Maire présente le plan de financement :

Montant HT des travaux :	49 884 € HT
Subvention de la Région 30 % :	14 965 € HT
Autofinancement :	34 419 € HT

Monsieur le Maire propose de demander une subvention à la Région au titre du Fonds Régional Aménagement du Territoire (FRAT) afin d'alléger la part communale dans le financement de ce projet.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le projet de réfection intérieure et extérieure de l'église Saint Pierre tel que présenté par Monsieur le Maire ;
- **APPROUVE** le plan de financement tel que présenté par Monsieur le Maire ;
- **SOLLICITE** auprès de la Région l'attribution d'une subvention au titre de du Fonds Régional Aménagement du Territoire (FRAT) afin d'alléger la part communale dans le financement de ce projet ;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer en son nom toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire
François GRECO